

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 juin 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON — Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés: Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. JULHES) – Madame Frédérique MORANGE - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	8 juin 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	15
Nombre d'absent	2
Pour.....	15
Contre	0
Abstention.....	0

N°23: Actif du CCAS de La Rochelle

Don de mobiliers de soins réformés à l'Association Envie-Autonomie.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération du 5 octobre 2022 n° 9 de cession à titre gratuit de biens immobilisés – Matériel médical/Aides techniques- à l'Association « Envie autonomie » ;

Monsieur le Président expose que, le CCAS est propriétaire de biens cités ci-dessous dont le renouvellement s'avère nécessaire car ils ne répondent plus aux attentes des services.

Ces biens, dont la valeur nette comptable est nulle sont référencés ci-après :

➤ **EPA du Champ de Mars** :

- 2 « chaise de douche » N° du bien 580
- 1 « chaise percée » N° du bien 671
- 5 « béquille/canne »
- 6 « fauteuil roulant »
- 2 « siège coquille » N° du bien 640
- 1 « lève-personne » N° du bien 5102
- 2 « table de lit »
- 1 « lit électrique » N° du bien 5552
- 1 « lit de douche »
- 1 « coussin d'assise » N° du bien 673
- 18 « déambulateur »
- 2 « porte sac »
- 1 « tensiomètre »
- 2 « respirateur »

➤ **EPA de Massiou :**

- 1 « chaise de douche »
- 1 « chaise percée » N° du bien 5275
- 1 « fauteuil roulant confort » N° du bien 501
- 2 « siège coquille »
- 2 « lit électrique » N° du bien 317
- 2 « barrière de lit » N° du bien 318
- 4 « déambulateur »
- 1 « fauteuil roulant électrique »
- 1 « table de lit » N° du bien 316

➤ **EPA de Port Neuf :**

- 1 « fauteuil de transfert »
- 2 « fauteuil roulant confort » N° 4786
- 1 « rehausseur wc »
- 3 « déambulateur »

Ces opérations, régies par les nomenclatures comptables, non budgétaires, doivent permettre au Comptable de constater les sorties des biens au vu de pièces administratives que le CCAS lui fournira, à savoir :

- ladite délibération de cession à titre gratuit,
- un certificat administratif précisant :
 - ✓ la désignation précise du bien, sa localisation,
 - ✓ son numéro d'inventaire,
 - ✓ sa date et valeur d'acquisition,
 - ✓ sa valeur nette comptable,
 - ✓ son compte par nature.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration :

- La reprise des biens mentionnés
- De passer les écritures comptables permettant la sortie de ces biens de l'actif des EPA du Champ de Mars, de Massiou et de Port Neuf.
- La cession à titre gratuit de ces biens à l'association Envie autonomie.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE.